



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 12 mai 2026, à 18 h 30

Règlement 26-960-1 Modifications au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Aux personnes intéressées par le projet de règlement P1-26-960-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 14 avril 2026, le projet de règlement suivant :

P1-26-960-1 : Règlement modifiant le règlement sur les PIIA.

1. Le 12 mai 2026, à 18 h 30, une assemblée publique de consultation aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Waterloo situé au 417 rue de la Cour à Waterloo, **quant aux objets et aux incidences de ce projet de règlement proposé par la Ville.** Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Vous pourrez alors poser toute question utile et faire entendre vos suggestions. Le point abordé en lien avec ce règlement sera le suivant :

- Apporter une correction à la carte des zones assujetties aux PIIA.

2 Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville, situé au 417 rue de la Cour à Waterloo durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Le règlement P26-960-1 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 4 mai 2026

Jessica Tanguay, greffière